

21-05-06 Administration Générale – Cessions

Cession des parcelles AA 51 et AA 52

Monsieur le Maire expose :

La commune est propriétaire des parcelles AA 51 et AA 52 sises rue du Péchier d'une superficie respective de 232 m² et de 964 m².

Ces terrains ne sont ni affectés à l'usage direct du public, ni affectés à un service public et font ainsi partie du domaine privé de la commune.

Depuis plusieurs années déjà, la commune est régulièrement sollicitée pour vendre ses terrains et elle a donc décidé de mettre en vente ces 2 parcelles.

D'un point de vue juridique et par définition, la vente n'est pas un achat public et, en ce sens, elle échappe au dispositif applicable à la commande publique. Une collectivité territoriale n'a donc pas l'obligation de soumettre la vente de ses biens mobiliers et immobiliers à publicité et mise en concurrence.

Pour autant et sans avoir fait d'annonce particulière, la commune a reçu en l'espace de quelques mois trois propositions d'achat allant de 167.22 € le m² à 211.70 € le m².

Pour rappel, conformément à l'avis des domaines du 25 janvier 2021, la valeur vénale de ce bien a été estimée à 162 000 euros, soit 135.50 €/m².

Après avoir étudié les propositions reçues, le Conseil Municipal a décidé de retenir en numéro 1 le projet présenté par la SCI MAEVA pour un montant de 250 000 euros.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession des parcelles AA 51 et AA 52 à la SCI MAEVA pour un montant de 250 000 euros,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et tous les documents nécessaires.

Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la cession des parcelles AA 51 et AA 52 à la SCI MAEVA pour un montant de 250 000 euros,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et tous les documents nécessaires.

Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur. La recette sera inscrite au budget.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme

A Saint-Priest en Jarez,
Le 4 mai 2021

Le Maire,
Christian SERVANT

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 3 mai 2021

21-05-06 Administration Générale – Cessions

Cession des parcelles AA 51 et AA 52

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 25 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - JOLY Florence - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. PELLEGRIN Jacques - REPELLINI Raymonde - BAUDRY Michèle - SCHERIANI Myriam

Avaient donné procuration :

Mme REPELLINI à Mme PAPIN
Mme BAUDRY à M. ZAVROSA

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN